

PANEL 1 'Pauvreté et protection sociale : les personnes pauvres sont-elles sous-protégées ?'

Introduction par Sophie Galand

Lors des travaux qui ont mené au Rapport bisannuel, les groupes de travail ont souligné plusieurs facteurs qui participent à la sous-protection sociale des personnes pauvres et au non-recours, c'est-à-dire le fait que certaines personnes ne font pas valoir les droits aux prestations sociales auxquels elles pourraient prétendre.

Les risques pour les personnes pauvres de ne pas pouvoir ouvrir leurs droits ou d'être sanctionnées augmentent avec la multiplication des conditions à remplir pour ouvrir et maintenir ses droits et l'activation.

Les moments charnières de la vie et le passage d'un statut social à un autre représentent des moments à risque dans le parcours des personnes précarisées, entre autres parce qu'elles sont alors souvent confrontées à des conditions d'octroi qui changent, ou encore parce qu'il arrive qu'une même réalité (ex : le ménage) soit définie différemment selon les législations.

On peut citer également la complexité des législations et le fait que les informations ne sont pas toujours accessibles. Enfin, les personnes pauvres sont parfois stigmatisées et n'osent pas passer la porte de certains services.

Ce premier panel va aborder la question de savoir si la protection sociale protège ou non de la pauvreté et les différents mécanismes qui favorisent la sous-protection sociale des personnes pauvres.